



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, Le 31 Mars 2023

CATEGORIE B ET A : LA PRUDENCE S'IMPOSE !

Suite à l'annonce de notre Ministre de tutelle garde des Sceaux d'une revalorisation historique des métiers de la filière de surveillance des personnels pénitentiaires restons prudents !

La CFDT Pénitentiaire, ne l'oublions pas, revendique depuis 2010 ce passage en catégorie B pour l'ensemble du CEA et la catégorie A pour l'ensemble des officiers.

Le corps des surveillants sera désormais ouvert aux titulaires du baccalauréat et non plus du brevet des collèges.

Le DAP a précisé lors du dernier CSAM que les surveillants adjoints ne seront recrutés que si le concours de surveillant ne fait pas le plein. C'est un dispositif de substitution. **La CFDT Pénitentiaire n'y est pas favorable car nous revendiquons l'emploi pérenne !** La CFDT a d'ailleurs proposé lors du dernier CTM que ces agents puissent accéder aux concours de surveillant **par une voie réservée**. Par ailleurs le recours à des contractuels ne va pas améliorer l'attractivité des métiers pénitentiaires. En revanche, **une revalorisation indicielle pourrait avoir davantage d'impact !** Notre revendication porte sur le cadre d'emploi que nous maintenons.

Concernant l'annonce de créations de centres interrégionaux de formation, nous nous réjouissons car la CFDT Pénitentiaire la demande régulièrement depuis plusieurs années.

Pour autant, la mise en œuvre de cette réforme suscite de nombreuses interrogations ?

L'administration doit travailler avec les organisations syndicales représentatives au CSAM et s'entourer d'interlocuteurs œuvrant pour le bien commun en évitant les querelles intestines qui ne mènent à rien et qui profitent à nos autorités de tutelle.

Rappelons-le : une réforme doit porter les personnels vers le haut, elle doit être valorisante pour tous les agents concernés, ne doit pas créer des disparités inacceptables et ne doit aucunement déboucher sur des iniquités de traitement en termes de carrière.

Les surveillants méritent une revalorisation statutaire et indemnitaire au regard de l'exercice de missions difficiles et le métier doit être attractif ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les 1ers surveillants et les majors ont été les grands oubliés de la réforme avec les officiers historiques n'occupant pas de postes à profil appartenant à la nouvelle cartographie.

Les métiers de la surveillance s'exercent à plusieurs niveaux de responsabilités : surveillant, surveillant brigadier, premier surveillant, major, lieutenant, capitaine, commandant pénitentiaire et les CSP mais elles doivent toutes être revalorisées.

La réforme de la chaîne de commandement a laissé un goût très amer pour beaucoup !

Les annonces et les propositions indiciaires faites doivent être cohérentes et en adéquation avec la réalité des autres corps.

Tout comme l'ensemble des primes qui doivent être revalorisées et intégrées dans le montant de la pension de retraite. La PSS ne doit pas être revue au rabais ! Concernant l'indemnité d'astreinte, la dernière revalorisation n'a même pas couvert l'inflation !

La CFDT Pénitentiaire réitère sa demande au prés de notre Ministre de tutelle afin que les 1 AN de Bonification fonction publique pour les agents de CATEGORIE C soient déclinés à l'AP !!

**-Quid de la fusion des grades de surveillant qui a été une fusion au rabais
-Quid de la fusion des grades de 1ers surveillants et majors qui doit être actée
-Quid des officiers historiques qui ont été les grands perdants de la réforme
-Et des CSP actuels comment seront-ils reclassés ? Ces derniers ont en effet fait des choix de carrière en fonction du grade de CSP sur une réforme qui était subie. Ils ne peuvent souffrir un nouveau préjudice.**

Beaucoup de questions qui amènent à des inquiétudes légitimes !

La CFDT Pénitentiaire revendique la fusion des grilles également pour les officiers et les CSP ce qui permettrait une progression pour l'ensemble du corps et limiterait les effets de niche, l'objectif étant de ne léser personne !

Par ailleurs, la CFDT Pénitentiaire continuera de porter cette revendication de revalorisation de l'ensemble des corps. Tous les personnels méritent une reconnaissance tant attendue !

Le Bureau National CFDT Pénitentiaire